

Code : OC-2016-001-r02

Date d'émission originale: 2016-10-12  
Date de révision prévue : 2026-09-20

Référence à un protocole

OUI  NON

Protocole relatif à la transmission des infections : Cas clinique d'infection respiratoire aiguë (CCIRA)

## ORDONNANCE COLLECTIVE

**Objet :** Dépister les virus respiratoires par écouvillonnage nasopharyngé

	Version antérieure	Dernière version
<b>Recommandée par</b>		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2016-09-30	2023-09-07
Le comité de pharmacologie	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2016-10-12	2023-09-07
La Table clinique en prévention et contrôle des infections	N/A	2023-09-20
<b>Adoptée par</b>		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2016-10-12	2023-09-20

### PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

- Infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Infirmières d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Infirmières d'un Centre hébergement privé conventionné dont les médecins, pour leur pratique dans ce centre, relèvent du CMDP du CIUSSS de la Capitale-Nationale

qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

### DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPublique)</i>	
X	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	Usagers admis
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
X	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DITSA et DP)</i>	Usagers admis
X	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	Usagers hébergés ou admis
X	<i>Direction des programmes Santé mentale, Dépendance et Itinérance (DSMDI)</i>	Usagers admis
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	Usagers admis
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

N.B. Les unités du CIUSSSCN dans le CHU de Québec sont exclues de cette ordonnance collective.

### SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usagers hébergés ou admis répondants aux conditions d'initiation de cette ordonnance

## ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

---

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique-champ d'exercices infirmiers
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance-champ d'exercices infirmiers

## INDICATIONS

---

L'usager doit répondre à l'une ou l'autre des deux définitions d'un cas clinique d'infection respiratoire aiguë.

### **Définition d'un cas clinique d'infection respiratoire aiguë (cas suspecté)**

#### **Apparition soudaine :**

- Fièvre

#### **OU**

- Toux (nouvelle ou aggravée)

#### **ET**

#### **Accompagnés d'au moins un (1) des symptômes suivants :**

##### Chez l'adulte :

- Mal de tête
- Mal de gorge
- Arthralgie
- Myalgie
- Diminution état général physique ou mental
- Fatigue extrême

##### Chez l'enfant :

- Nausée
- Vomissement
- Diarrhée
- Douleur abdominale
- Mal de gorge
- Arthralgie
- Myalgie
- Diminution état général physique ou mental
- Fatigue extrême

Dès qu'une éclosion est confirmée, le Service de prévention et contrôle des infections (PCI) peut recommander l'arrêt des dépistages selon la situation épidémiologique.

Définition d'une éclosion confirmée : Survenue de deux cas nosocomiaux et plus chez les usagers, d'un même virus respiratoire ou d'un même type d'influenza (type A ou B) confirmés par laboratoire et liés épidémiologiquement, en tenant compte de la période d'incubation et de la période de contagiosité du virus, est nécessaire pour confirmer une éclosion, et l'un de ces tests doit être un TAAN (test d'amplification des acides nucléiques (ex.: RT-PCR)).

## INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

---

Dépister rapidement la présence d'un virus respiratoire auprès des usagers hébergés ou admis afin d'aider à :

- Contrôler la propagation des virus respiratoires
- Administrer les traitements appropriés le plus rapidement possible
- Confirmer une éclosion
- Gérer adéquatement les éclosions lors de présence d'un ou plusieurs virus

## CONTRE-INDICATIONS

---

- Chirurgie récente des voies nasales (10 derniers jours)
- Épistaxis active
- Obstruction des voies nasales

## PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

---

Aucun protocole médical, mais référence au protocole infirmier : Protocole relatif à la transmission des infections : Cas clinique d'Infection respiratoire aiguë (CCIRA)

## Directives :

Le dépistage doit être effectué, si possible, moins de 72 heures après le début des signes et symptômes :

- Effectuer un dépistage aux usagers qui présentent des signes et symptômes de CCIRA et qui répondent aux indications et conditions d'initiation ci-haut mentionnées
- Se référer à la Méthode de soins informatisée (MSI)
- Remplir la requête d'analyse de laboratoire et acheminer le dépistage à votre laboratoire de référence
- Aviser la conseillère en PCI qu'un dépistage a été effectué

## **| LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE**

---

- Référer au médecin: si dépistage d'un usager de moins de 13 ans ou si l'usager est considéré comme étant en soins palliatifs.

## **| COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS**

---

Le professionnel consigne ses interventions au dossier de l'usager et avise le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) dans le respect des limites de cette ordonnance ou selon son jugement clinique.

## **| OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS**

---

Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Définitions pour la surveillance des infections nosocomiales dans les milieux d'hébergement et de soins de longue durée. Avril 2014.

Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. Mesures de prévention et de contrôle de la grippe saisonnière en centre hospitalier de soins généraux et spécialisés. Janvier 2012.

Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. *Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : caractéristiques des agents infectieux*. Novembre 2022.

Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. *Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : définition des termes*. Novembre 2022.

Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. *Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : analyses de laboratoire*. Novembre 2022.

Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. *Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : mesures à mettre en place pour la saison des virus respiratoires et en présence d'un cas clinique ou confirmé d'un virus respiratoire*. Novembre 2022.

Institut national de santé publique. Comité sur les infections nosocomiales du Québec. *Mesures de prévention et de contrôle des virus respiratoires dans les milieux de soins : situation d'éclosion*. Novembre 2022.

Table de concertation nationale en maladies infectieuses (TCNMI 91). Guide d'intervention grippe saisonnière en milieu d'hébergement et de soins de longue durée. Prévention, surveillance et contrôle. Décembre 2013.

## Experts consultés version révisée

- Membres du Service de PCI
- Karine Boissonneault, ICS PCI du Service de PCI
- Felipe Garcia Jeldes, MD, FRCPC, Microbiologiste-Infectiologue

## **| IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR**

---

Médecin traitant ou médecin de garde

## **| IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT**

---

Médecin traitant ou médecin de garde

**VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE**

---



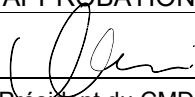
Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,  
Mme Sandra Racine

2023-09-20

Date

**APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)**

---



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2023-09-20

Date